

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE SOMBACOUR

Compte rendu de la séance Conseil municipal de Sombacour du 1^{er} décembre 2017

Membres présents :

Mesdames LECHINE Marie Jeanne, ROGNON Marguerite, JEANNIN Maryse.
Messieurs BAUD Bernard, BOUVERET Xavier, KALLAL Ahmed, SIEVERT Louis,
TOUBIN Frédéric, FAIVRE Alban, VILLAME Fabrice.

Membres excusés : Maryline SCALABRINO, Fabienne BLONDEAU,
Jocelyne BISTON et Stéphane CERF.

Procurations : Jocelyne BISTON donne procuration à Marie-Jeanne
LECHINE, Maryline SCALABRINO donne procuration à Maryse JEANNIN,
Stéphane CERF donne procuration à Xavier BOUVERET.

Secrétaire de séance : Mr SIEVERT Louis.

La séance se déroule sous la Présidence de Mme Jeannin Maryse, Maire de la
commune.

Début de séance à 20h05.

1 – PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE

Le Cabinet Paillard en présence de Mme Bole et de Mr Bruder est venu
présenter l'avant-projet définitif de la réhabilitation de l'ancienne école en
salles associatives et en logement.

Une présentation des plans est d'abord réalisée. Des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ont été prévues ainsi que l'enrobé entre les deux bâtiments pour l'accessibilité.

Bâtiment A : aménagement en sous-sol de deux caves et remise à jour du système de chauffage, puis aménagement d'un accès extérieur (cour anglaise). Il n'y aura plus d'escalier extérieur mais il y aura un escalier intérieur. Un logement sera créé au rez-de-chaussée. L'entrée actuelle sera conservée et la cage d'escaliers sera commune aux deux logements.

Il restait de la peinture plomb sur les volets, les anciens volets seront donc supprimés. L'ABF ne veut pas de volets roulants. Des volets intérieurs seront proposés en variante dans le marché.

Bâtiment B : création de salles associatives.

Il est prévu une entrée centrale avec hall et tisanerie puis un espace sanitaire commun. Chaque salle possédera une issue de secours. Une fenêtre sera transformée en porte pour créer une issue de secours.

Le chiffrage du projet a été établi par lot.

Chiffrage bâtiment A :	140 800 € HT
Chiffrage bâtiment B :	167 400 € HT
Désamiantage :	40 000 € HT
Chiffrage total avec désamiantage :	348 200 € HT.

La chaudière sera remplacée et le remplacement de la cuve pourra être chiffré en option. Le sol sera complètement refait.

Pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, ils seront calculés en fonction du nouveau montant des travaux si l'APD est validé (rappel : 10,5 % sur 285000€ dans le marché initial).

La consultation sera lancée fin janvier, le délai laissé aux entreprises sera d'un mois pour répondre. Les travaux devraient être terminés en septembre 2018.

Le Conseil Municipal valide l'Avant-projet définitif à l'unanimité et adopte également le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 33 775,40 € HT (taux de 9,7%), donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant correspondant.

Un 2nd avenant sera établi pour retirer le bureau STEBA de l'équipe de maîtrise d'œuvre, son intervention n'étant plus une nécessité.

A noter que les frais annexes s'ajoutent au montant de l'APD pour calculer le coût global du projet : bureau de contrôle, mission SPS, assurance dommages-ouvrage.

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 OCTOBRE 2017

Le Conseil municipal valide le compte-rendu du 6 octobre 2017 à l'unanimité.

3 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire expose que le cadre d'emploi des adjoints techniques a été modifié. Par conséquent, une délibération doit être prise pour supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe et pour créer un poste d'adjoint technique, pour 3 heures par semaine. Accord à l'unanimité.

4 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU RIFSEEP

Une délibération a été prise en mai dernier concernant la mise en place du RIFSEEP. Elle a été transmise au Comité technique du Centre de gestion pour avis. L'avis rendu est défavorable.

Une clause doit être ajoutée : le maintien des montants antérieurs des primes accordées aux agents sera assuré.

Le Conseil municipal approuve la modification à l'unanimité.

5 – ONF : ETAT D'ASSIETTE 2018

Une vente de bois de chauffage aux particuliers a eu lieu le 10 novembre : tous les lots ont été vendus au prix proposé.

Frédéric Toubin expose que l'état d'assiette 2018 a été accepté en l'état, beaucoup de contrats d'approvisionnement petit bois.

Le Conseil municipal valide le projet de l'ONF pour l'année 2018 à l'unanimité.

A noter de bonne gestion de la forêt communale ces 10 dernières années par l'ONF.

6 – REGLEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le chapitre III est concerné – Installations intérieures.

Article 10 : Sources privées.

Il est prévu que si une source privée alimente des appareils sanitaires de l'abonné, il sera mis en place une redevance assainissement par forfait de 40M3 par personne vivant dans le foyer et par an, en cas d'absence de compteur.

Des courriers avaient été envoyés aux personnes concernées. Tout le monde a mis un compteur ou accepté le forfait.

Un problème se pose avec une facture pour la seule installation où aucun compteur n'a été installé : 160 m3 ont été facturés en plus de la consommation engendrée par l'eau potable. Problème de compréhension du règlement.

Un avoir sera établi sur cette facture (160 m3 seront facturés au total).

Un ajout sera fait à l'article 10, Sources privées : « par un forfait de 40 m3 par personne vivant dans le foyer et par an. Ce forfait s'ajoutera à la consommation d'eau potable du réseau ». Accord à l'unanimité.

7 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Subventions accordées pour 2017 :

- Judo club 400 €
- Club de football 550 €
- Tennis de table 300 €
- ADMR 450 €
- Melodie 150 €

- Bibliothèque 100 €
- Club du 3^{ème} âge 230 €
- Don du sang 90 €
- Clique 220 €
- Chasse 150 €

Accord à l'unanimité.

8 – COMICE 2017

Le Comice 2017 a été réalisé grâce à l'aide de l'ensemble des associations, lesquelles ont perçu un chèque de 970 € chacune pour leur investissement (sur les recettes réalisées durant la manifestation).

Le coût pour la Commune s'élève à 20 363 € comprenant notamment le repas du soir – environ 5 000 €).

Les remerciements auront lieu le 13 janvier 2018 pour les bénévoles et les associations.

La remise des prix pour les maisons décorées aura lieu mardi 5 décembre.

Un film du comice sera bientôt disponible à la mairie et sera vendu 12 €.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Les colis du CCAS seront distribués le samedi 16 décembre.

2 – Demande pour passer une publicité pour un commerce sur le panneau lumineux : demande refusée.

3 – Réunion pour le projet de construction d'une caserne avec le SDIS : Mr Gilles RACLE refuse l'échange proposé. L'achat du terrain à Mr Gérard BOUVERET sera à prévoir pour 2018. La plateforme sera financée par les 3 communes.

4- Courrier de Mr Merlin concernant l'absence d'invitation de sa mère au repas des anciens : elle ne sera pas invitée, même en payant, car sa résidence principale n'est pas établie à Sombacour.

5- Le général de division Eric Guyon propose d'organiser une commémoration du centenaire de la grande guerre en 2018 en impliquant les élèves du Val d'Usiers.

6- Proposition d'installer des boîtes à lire dans les communes du val (10 livres ou plus). Idée à étudier.

7- La station de trail altitude 800 entre Loue et Lison possède désormais son logo.

8- Rythmes scolaires : un questionnaire a été transmis aux familles, 166 familles ont répondu :

70% sont pour la semaine de 4 jours ; 20% pour la semaine de 5 jours et 10% ne se sont pas prononcés. Une demande va être adressée pour la semaine de 4 jours.

9- La collecte de la Ligue contre le cancer s'élève à 1 570 € pour l'année 2017.

10- Chalet de la salle des fêtes : le devis de la SARL Baud est accepté pour un montant de 17 400 € TTC.

11- Règlement pour le déneigement : en cours, il sera prêt pour janvier 2018.

12- Des coupes de thuyas et de haies ont été réalisées pour les plantations qui étaient en mauvais état.

La séance est levée à 00h15.

La prochaine réunion aura lieu vendredi 5 janvier 2018.